



Compromis/revente avant signature acte notarié ?

Par **MYOTTE**, le **10/03/2010** à **06:46**

Bonjour,

J'ai signé un compromis et je suis dans mon délai de rétractation.

C'est un appartement qui m'a été vendu en dessous du prix du marché.

Au départ je voulais en faire ma résidence principale (1er achat) mais finalement je vais essayer de le revendre.

Comment dois-je procéder ?

Ai-je le droit de vendre un appartement qui n'est pas vraiment encore à moi ?

Si je ne le vends pas, puis-je quand même avoir droit au prêt à taux 0 de l'Etat pour y habiter ?

Si je le vends, dois-je payer le plus value ?

Merci de vos réponses rapides, je ne sais plus quoi faire !